

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Service de la production agricole

Sous-direction des entreprises agricoles

Bureau du crédit et de l'assurance

Adresse: 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Suivi par : François LECCIA

Tél: 01.49.55.41.75 Fax: 01.49.55.85.26

CIRCULAIRE DGPAAT/SDEA/C2008-3020

Date: 15 octobre 2008

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

Mesdames et Messieurs les Préfets de régions Mesdames et Messieurs les Préfets de départements

Date de mise en application : immédiate Nombre d'annexe: 0

Objet : Nouvelle Prolongation de délai dans le cadre du fonds d'allégement des charges en faveur des éleveurs d'ovins allaitants touchés par les conséquences de la crise économique affectant ce secteur de production pour l'année 2008.

Résumé: La présente circulaire complète les circulaires DGPEI/SDEPA/C2008-4031 SG/DAFL/SDFA/C2008-1535 du 29 juin 2008 et DGPAAT/SDEA/C2008-3002 du 28 juillet 2008 « Fonds d'allégement des charges en faveur des éleveurs d'ovins allaitants touchés par les conséquences de la crise économique affectant ce secteur de production pour l'année 2008 » en modifiant les dates limite de délivrance des dossiers.

Mots-cles: Ovins allaitants - FAC - 2008.

Destinataires

Pour exécution :

Mmes et MM. les préfets de département Mmes et MM. les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt

CNASEA

Pour information :

Mmes et MM. les préfets de Région

Mmes et MM. les DRAF

Mmes et MM. les représentants des établissements bancaires habilités

La date limite de délivrance des autorisations de versement (AV), mise en place initialement par la circulaire DGPEI/SDEPA/C2008-4031 SG/DAFL/SDFA/C2008-1535 du 29 juin 2008 relative au « Fonds d'allégement des charges en faveur des éleveurs d'ovins allaitants touchés par les conséquences de la crise économique affectant ce secteur de production pour l'année 2008 » est ainsi modifiée :

Date de décision d'octroi des aides FAC :

- délivrance des AV : 3 novembre 2008.

La Sous-directrice des entreprises agricoles

Marie-Agnès VIBERT